|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 20** | **Révision 1 duDocument C20/7-F** |
| **5 octobre 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Rapport sur les progrès réalisés concernantle projet de locaux du siège de l'Union |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document rend compte, au titre du suivi, des progrès accomplis à ce jour dans le cadre de la conception et de la construction du projet de locaux du siège de l'Union.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[Décision 588 du Conseil](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en); [Résolution 212 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf); [Documents C18/123+Add 1](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en); [DL/12](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-DL-0012/en), [C16/7](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0007/en); [C19-ADD/2(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0002/en); [Décision 619 du Conseil](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en); [Documents C20/37](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en); [C20/29](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0029/en); [C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/en); [C20/15](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en); [C20/7](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en) |

# 1 Introduction

La Décision 619 a été adoptée lors de la session additionnelle du Conseil tenue à Genève le 27 septembre 2019, afin d'approuver le coût direct final du projet de nouveau bâtiment du siège de l'Union d'un montant de 170 139 000 CHF, comme indiqué dans le Document C19-ADD/2, qui sera intégralement financé au moyen des fonds disponibles, à savoir par le prêt consenti par le pays hôte à hauteur de 150 000 000 CHF, par des parrainages et des dons à hauteur de 15 140 000 CHF et par le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment à hauteur de 5 000 000 CHF. À ce jour, le coût du projet n'a pas évolué.

# 2 Considérations générales

**2.1** Au cours de sa session additionnelle, le Conseil a chargé le Secrétaire général de rendre compte de l'état d'avancement des activités qui doivent être menées et de faire rapport au Conseil à sa session de juin 2020. En raison de la pandémie, une consultation virtuelle des Conseillers a eu lieu en juin 2020 à la place de la session physique qui a été repoussée à une date ultérieure.

Les participants à la consultation virtuelle ont proposé que le Conseil, à sa prochaine réunion physique, prenne note du rapport figurant dans le Document C20/7.

Comme les conseillers l'ont demandé, le présent rapport a été mis à jour par le secrétariat afin de répondre aux questions soulevées et aux observations formulées au cours de la consultation virtuelle.

En outre, les conseillers ont encouragé le secrétariat à étudier les incidences de la pandémie de COVID-19, à examiner plus avant les différentes options pour la vente de la Tour en vue de la prochaine réunion du Groupe MSAG, ainsi qu'à en rendre compte à la prochaine réunion physique du Conseil.

# 3 Rapport concernant l'état d'avancement du projet

## 3.1 Mise à jour du projet

Les phases 4.32 et 4.33 sont actuellement mises en œuvre en parallèle, à mesure de l'évolution du projet, et devraient être menées à bien comme prévu d'ici à la fin de cette année.

### 3.1.1 Phase du projet de l'ouvrage (phase 4.32)

La phase 4.32 avance selon le calendrier prévu pour le projet.

Depuis le début de la pandémie et en raison des incertitudes concernant les incidences du Covid sur la conception des futurs bureaux, l'équipe s'est concentrée principalement sur la confirmation du cahier des charges et le développement des espaces publics et de conférence. Les quatre étages de bureaux paysagers prévus pour les services administratifs ont été conçus de manière à être aussi souples que possible sur le plan de l'infrastructure technique, afin de pouvoir répondre aux exigences de conception qui seront établies lorsqu'une stratégie détaillée indiquant les incidences sur nos méthodes de travail aura été définie.

Au mois d'octobre, l'estimation du coût de la phase 4.32 sera disponible et la session prévue sur l'analyse de valeur[[1]](#footnote-1) aura lieu.

### 3.1.2 Demande de permis de construire (phase 4.33) et consultation des autorités locales

L'élaboration de la demande de permis de construire avance comme prévu. Des consultations virtuelles avec les différents services cantonaux sont en cours et certains problèmes mineurs ont été résolus avant la soumission des documents.

Les documents devraient être soumis selon le calendrier suivant:

• Novembre 2020 – Soumission du projet de demande de permis.

• Décembre 2020 – Soumission de la demande de permis aux autorités locales.

Le délai estimé pour l'obtention du permis de construire est de 3 à 6 mois.

## 3.2 Mise en œuvre des exigences du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU afin d'assurer la conformité aux normes UN-MOSS dans le domaine public

L'obligation de mise en œuvre des exigences du DSS de l'ONU relève d'un processus distinct déployé aux côtés du pays hôte afin d'assurer la conformité aux normes UN-MOSS dans le domaine public.

Lors de la consultation virtuelle des conseillers tenue en juin, le conseiller de la Suisse a annoncé que le calendrier de l'étude de faisabilité menée par le pays hôte concernant la mise en œuvre des mesures de sécurité dans le domaine public dépend de deux choses:

• la présentation de la demande de permis de construire, qui est prévue pour le 18 décembre 2020;

• la décision des autorités du canton de Genève en matière de mobilité dans le secteur. À cet égard, l'UIT est invitée à assister à une présentation sur le sujet qui se tiendra le 8 octobre 2020.

Compte tenu de ces deux facteurs et des incidences de la pandémie de COVID-19, le champ d'application de l'étude ne sera pas défini avant le premier trimestre 2021 et les premiers résultats ne seront pas disponibles avant début 2022.

Néanmoins, le pays hôte a de nouveau assuré l'UIT que le calendrier pour l'étude de faisabilité et la mise en œuvre des mesures reste parfaitement compatible avec la date de livraison prévue pour le nouveau bâtiment.

## 3.3 Parrainages et dons

Depuis l'adoption de la Décision 619, l'UIT n'a reçu aucun parrainage ou don supplémentaire.

Aux termes du point 4 du *décide* de la Décision 619, tout parrainage ou don futur ne sera utilisé que pour compenser le coût direct final du projet, sans créer de nouveaux coûts indirects ni retarder encore le projet, et n'aura pas pour effet d'accroître le coût direct final approuvé du projet, d'un montant de 170 139 000 CHF. Dans ce contexte, il est peu probable que des parrainages supplémentaires soient effectués.

À titre d'exemple, un sponsor pourrait souhaiter améliorer le bâtiment en finançant la réalisation d'un revêtement en marbre dans le lobby, au lieu du sol en béton prévu. Cela aurait pour effet d'accroître le coût du projet sans faire renchérir les coûts à la charge de l'UIT, qui pourraient même baisser dans la mesure où le coût du sol en béton serait déduit du coût total à la charge de l'UIT.

Le secrétariat a donc demandé au Groupe MSAG d'examiner cette question et de recommander au Conseil de réexaminer le point 4 du *décide* de la Décision 619, afin que des parrainages et des dons supplémentaires puissent être acceptés, même lorsqu'ils entraînent une augmentation des coûts directs et/ou indirects du projet, à condition qu'ils n'entraînent pas une augmentation des

coûts pour l'UIT. Le Groupe MSAG a examiné cette question à sa réunion de juillet et est convenu qu'il *ne se prononçait pas concernant cette demande, mais est néanmoins convenu qu'il est important de trouver rapidement un accord sur cette question et rappelle que tous ces dons n'ont pas d'incidences sur les coûts*[[2]](#footnote-2).

## 3.4 Soumission de la demande concernant la seconde tranche du prêt

La documentation technique pour la demande concernant la seconde tranche du prêt d'un montant de 150 000 000 CHF (soit 138 000 000 CHF) a été transmise aux autorités suisses le 9 décembre 2019.

État d'avancement du processus d'autorisation:

• 22 avril 2020 – approbation du prêt de 95,6 millions CHF par le Conseil fédéral.

• 1er juillet 2020 – publication du communiqué de presse du Conseil d'État concernant le soutien financier apporté par le canton avec sa contribution correspondant au solde de 42 400 000 CHF, afin de financer le projet de démolition et de reconstruction du siège de l'UIT. L'examen du projet de loi par le Grand Conseil et son adoption devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

• Août 2020 – approbation à l'unanimité donnée par la Commission des finances pour appuyer la demande de prêt.

• 21 septembre 2020 – la première chambre a donné son approbation à l'automne.

• Novembre-décembre 2020 – la deuxième chambre tient des débats durant la session d'hiver.

Les fonds devraient pouvoir être mis à disposition dès le début de l'année 2021. Dans l'intervalle, les fonds issus de la première tranche du prêt continuent d'être mis à disposition par le pays hôte jusqu'en juin 2021.

## 3.5 Registre des risques

Un registre des risques complet a été élaboré en vue de la session additionnelle du Conseil qui a eu lieu en septembre 2019, afin d'évaluer le cahier des charges de façon régulière pour identifier les incidences que pourrait avoir l'exécution du projet dans le futur.

À sa dernière réunion, le Groupe MSAG a procédé à une analyse détaillée du registre des risques. L'objectif était de formuler des conseils à l'intention du secrétariat concernant les éventuels risques perçus par les membres non pris en compte dans le registre et de demander des clarifications concernant les risques inscrits dans le registre.

Il a été noté que le registre des risques est indépendant du Fonds pour le registre des risques, qui a été créé et approuvé au titre de la Décision 619 du Conseil. Bien que les estimations des coûts varient à mesure que le projet avance, le pourcentage d'incertitude liée à la conception du projet a été défini et approuvé par le Conseil lors de ses travaux en vue de l'adoption de la Décision 619 et est conforme aux niveaux de référence utilisés pour les projets de construction analogues.

Au 31 décembre 2019, le Fonds pour le registre des risques s'établissait à 1 425 000 CHF.

À mesure que le projet avance et que le détail des coûts gagne en précision, le risque d'erreur diminue et le coût associé baisse automatiquement. L'objectif de la tenue du registre n'est par conséquent pas de réviser le budget à chaque fois, mais plutôt de disposer d'un mécanisme pour vérifier si le montant estimé est suffisant si les risques les plus probables venaient à se concrétiser.

À mesure que le projet progresse, certains risques sont supprimés du tableau (par exemple, l'approbation du Projet par le Conseil l'année dernière, qui a eu lieu à la session additionnelle de septembre). De même, de nouveaux risques peuvent être ajoutés, comme la pandémie de COVID‑19 et ses répercussions. On trouvera dans l'[Annexe A](#AnnexeA) un extrait comprenant les risques les plus importants et leurs coûts estimés.

Figure

10 risques les plus importants et Fonds pour le registre des risques



Juillet

Août

Sept.

Oct.

Nov.

Déc.

Jan.

Févr.

Mars

Avril

Mai

Juin

Juil.

Août

Sept.

Oct.

Nov.

Déc.

Jan.

Févr.

Mars

Avril

Mai

Juin

Juil.

Août

Sept.

Oct.-

Nov.

Déc.

Valeur estimée des principaux risques (en milliers CHF)

Fonds pour le registre des risques (en milliers CHF)

Axe de lecture pour la courbe concernant la réserve du Fonds pour le registre des risques,
Valeur estimée des principaux risques (en milliers CHF)

ÉVOLUTION DU COÛT DES RISQUES

Note: la probabilité que tous les risques présentés se produisent en même temps est irréaliste.

La version actualisée du registre des risques complet est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/007R1e-Complete-updated-Risk-Register.pdf).

## 3.6 Calendrier des dépenses ou outil de suivi des coûts

Depuis le début du projet, l'état d'avancement des tâches (à savoir le volume de travail effectué au regard des tâches ou le pourcentage de tâches menées à bien) fait l'objet d'un suivi et de mises à jour.

On a créé un outil de suivi des coûts associant les coûts réels des travaux déjà effectués et les coûts estimés des travaux restants, c'est-à-dire les coûts planifiés par rapport aux coûts estimés. Cet outil permet surtout de calculer la différence entre les coûts planifiés et les coûts de référence. Cette différence, ou écart entre les coûts, permet de vérifier si le projet respecte le budget prévu.

Le calendrier des dépenses indique les dépenses prévues qui seront à la charge de l'UIT durant toute la période de conception et d'exécution des travaux pour le nouveau bâtiment, conformément à la répartition CFC demandée par le pays hôte. Les montants figurant dans le tableau sont, pour partie, des montants effectifs (de 2017 jusqu'à aujourd'hui). Cependant, les prix indiqués sont pour l'essentiel des montants estimés sur la base de la planification provisoire des études et des travaux communiquée par les concepteurs et dans le cadre du budget approuvé à la session additionnelle du Conseil tenue le 27 septembre 2019 à Genève.

Le calendrier des dépenses est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/007R1e-Schedule-of-expenses.pdf).

## 3.7 Calendrier préliminaire du projet

Hill international, qui s'appuie sur la contribution importante du consortium d'architectes CDTK et en coordination avec la Division responsable du projet de bâtiment, est chargé de suivre, d'examiner et d'actualiser le calendrier de conception et de construction.

Le calendrier préliminaire du projet est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/007R1e-Preliminary-Schedule.pdf).

## 3.8 Incidences financières du maintien de l'utilisation de la salle de conférence Popov sur la valeur marchande de la Tour

Un contrat a été conclu avec SPG Intercity, un spécialiste de l'immobilier, afin de fournir une analyse financière/économique de l'option consistant à conserver l'utilisation de la salle Popov après la vente de la Tour.

Les résultats de cette première analyse ont montré que les incidences financières sur la valeur marchande de la Tour si l'on conserve l'utilisation de la salle Popov sont relativement limitées par rapport à la valeur globale du bâtiment.

L'analyse montre toutefois que les investisseurs pourraient considérer la conservation de la salle Popov par l'UIT comme un facteur négatif qui limiterait la possibilité d'exploiter l'intégralité du sous-sol et ne permettrait pas au futur propriétaire d'utiliser les locaux autrement que comme des salles de conférence.

Dans l'optique de la vente future du site, l'analyse a mis en avant une recommandation concernant une option de vente et de cession-bail à titre de stratégie intéressante à envisager.

Compte tenu de ce qui précède, les participants à la consultation virtuelle des Conseillers tenue en juin 2020 ont encouragé le secrétariat à examiner plus avant les différentes options pour la vente de la Tour en vue de la prochaine réunion du Groupe MSAG et à en rendre compte à la prochaine réunion physique du Conseil.

Un deuxième contrat a été conclu avec SPG Intercity cet été afin d'étudier plus avant l'option de vente et cession-bail, notamment du point de vue de son attractivité sur le marché. Un rapport à l'intention du secrétariat présentant l'avis de l'expert concernant la stratégie à suivre pour mettre la Tour en vente de manière optimale sera achevé d'ici à la fin du mois d'octobre.

Les conclusions et les résultats de cette étude seront présentés et examinés à la prochaine réunion du Groupe MSAG qui aura lieu le 12 novembre 2020.

## 3.9 Fusion de la Division de la gestion des installations et de la Division responsable du projet de bâtiment

La fusion récente de la Division de la gestion des installations (FMD) et de la Division responsable du projet de bâtiment (BPD) a permis d'utiliser les économies pour financer la création d'un poste temporaire (pour la durée du projet) de responsable de l'aménagement des locaux. Le processus de recrutement et de sélection s'est déroulé au cours de l'été. Les étapes suivantes ont été menées à ce jour:

• Juin 2020: publication de l'avis de vacance de poste

• Juillet-septembre 2020: entretien avec les candidats et sélection

• Octobre 2020: désignation du candidat retenu.

Une fois qu'il/elle aura été recruté(e), le/la responsable engagera des échanges avec le personnel, gèrera les dispositions temporaires durant la phase de relogement du personnel et déterminera l'aménagement final des locaux conformément aux recommandations liées à l'espace de travail dans le nouveau bâtiment.

# 4 Mise à jour des informations financières

## 4.1 Confirmation du budget disponible

La Décision 619 a été adoptée à la session additionnelle du Conseil tenue à Genève le 27 septembre 2019, afin d'approuver le coût direct final du projet de nouveau bâtiment du siège de l'Union, d'un montant de 170 139 000 CHF, comme indiqué dans le Document C19-ADD/2, intégralement financé au moyen des fonds disponibles, à savoir:

• un prêt du pays hôte d'un montant de 150 000 000 CHF – comme indiqué au § 3.7 du présent rapport, la demande de prêt d'un montant de 150 millions CHF a été soumise.

• le Fonds pour le nouveau bâtiment, d'un montant de 5 000 000 CHF.

• des parrainages et dons à hauteur de 15 140 000 CHF – les fonds actuellement disponibles qui ont effectivement été reçus au titre de parrainages et de dons se répartissent comme suit:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de financement | Pays | Montant reçu |
| Parrainage | Arabie saoudite (10 000 000 CHF) | 7 000 000,00 |
| Parrainage | Émirats arabes unis (5 000 000 CHF) | 3 000 000,00 |
| Don | République tchèque (100 000 USD) | 95 251,40 |
| Don | Ghana (40 000 USD) | 39 920,16 |
| Autre | Frais d'inscription au concours d'architecture (CHF) | 46 935,47 |
|  | **Total en CHF** | **10 182 107,03** |

Lors de la session additionnelle qu'il a tenue en septembre 2019, le Conseil a décidé de créer un Fonds pour le registre des risques (point 3 du *décide* de la Décision 619) visant à prévoir une garantie financière additionnelle pour compenser les risques non atténuables, qui sera financé au titre de décisions ultérieures du Conseil à compter de 2020. Un montant de 1 425 000 CHF est actuellement affecté au Fonds pour le registre des risques.

## 4.2 Flux de trésorerie

L'un des aspects les plus essentiels de ce projet tient aux flux de trésorerie (voir l'[Annexe B](#AnnexeB)) et au suivi de ces flux de trésorerie effectué par Hill International. Les flux de trésorerie permettent de donner rapidement une indication claire lorsqu'un projet commence à s'écarter de la progression attendue. Afin d'éviter un tel écart, un rapport éprouvé visant à représenter les progrès prévus et les progrès effectifs sous la forme d'un graphique, y compris les variations raisonnables, est utilisé pour identifier rapidement les problèmes éventuels de façon que des mesures d'atténuation puissent être mises en œuvre.

À l'heure actuelle, les activités menées au titre du projet sont financées au titre de la première tranche du prêt du pays hôte, d'un montant de 12 millions CHF. La mise à disposition des fonds est garantie jusqu'en juin 2021, de manière à fournir un flux de trésorerie continu et à ménager le temps nécessaire pour l'approbation de la seconde tranche du prêt, d'un montant de 138 millions CHF, et la signature du contrat de prêt avec la FIPOI.

## 4.3 Dépenses engagées à ce jour

Les dépenses courantes découlent exclusivement des honoraires du consortium d'architectes, CDTK, et du consultant pour l'appui à la gestion de projet, Hill International. Les dépenses engagées à ce jour sont conformes aux prévisions dont il est rendu compte chaque trimestre au pays hôte, et les demandes de financement sont traitées chaque trimestre afin de couvrir les dépenses en cours au titre du projet.

## 4.4 Dépenses prévues par rapport aux dépenses effectives

Le graphique présenté dans [l'Annexe C](#AnnexeC) représente les dépenses réelles (barres rouges) par rapport aux dépenses prévues (barres bleues). Ce graphique permet de suivre chaque mois de manière mesurable les dépenses encourues, afin que des mesures correctives puissent être prises rapidement, s'il y a lieu. En outre, il permet de suivre les montants liés au registre des risques (courbe en pointillés noirs) à mesure de l'avancement du projet. La provision pour imprévus (courbe verte) sera modifiée à mesure que des prélèvements sur cette provision seront effectués.

## 4.5 Coûts indirects du projet

Conformément à la Décision 619 du Conseil et au tableau présenté à la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) tenue en février 2020, un montant de 935 000 CHF sera affecté au titre des coûts indirects.

# 5 Définition des servitudes avant la soumission de la demande de permis

Avant la soumission de la demande de permis de construire, il faut identifier et examiner les servitudes nouvelles et existantes. Fin juin 2020, le secrétariat a désigné un notaire connaissant l'histoire des bâtiments de l'UIT ainsi que le statut, les privilèges et les immunités de l'UIT. Des consultations sont en cours auprès des différents propriétaires et/ou bénéficiaires afin de convenir des modalités avant l'établissement des actes notariés. Dans le contexte de la demande de permis, le notaire certifiera l'accord et procèdera à l'établissement des servitudes une fois le bâtiment achevé.

# 6 Création d'un système de classement des dossiers afin d'instaurer un environnement sans papier

Alors que le projet de nouveau bâtiment de l'UIT suit son cours, il devient urgent de disposer de procédures de travail souples et sans papier, et, bien que l'UIT mette progressivement en place des méthodes de travail électroniques depuis de nombreuses années, nombre de processus ne sont pas entièrement numériques, comme le met en évidence la crise actuelle. Le personnel, les membres et les autres parties prenantes de l'UIT doivent être en mesure d'accéder aux informations en ligne et de les utiliser depuis de multiples sources, en temps réel et à tout moment (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). En outre, il existe une demande croissante concernant des outils plus collaboratifs. Le [Document C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/fr) (Continuité des activités – Gestion de l'information) et le [Document C20/15](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en) (Rapport d'activité sur le projet ORMS) donnent de plus amples informations à cet égard.

Le projet d'archivage du BR n'a pas pu avancer en raison du confinement (16 mars – 30 juin 2020) et des mesures d'atténuation liées au COVID-19 toujours en place. La priorité a été donnée à la collecte des fichiers et le travail de transfert physique des fichiers des réseaux à satellite vers le répertoire des archives a commencé. Une équipe de projet dédiée commencera le travail d'indexation en octobre 2020. Les travaux se poursuivront tout au long de 2021.

# 7 Continuité des activités – Organisation des conférences pendant les phases de démolition du bâtiment Varembé et de construction du nouveau bâtiment

Étant donné que les dates des prochaines sessions du Conseil ont été approuvées par les États Membres lors de la consultation virtuelle tenue en juin 2020, le Département C&P est désormais en mesure de présenter aux Secteurs des propositions concernant des salles et des dates au CICG pour la période de travail 2022-2026. Malheureusement, le CICG ne peut pas répondre positivement à toutes nos demandes de dates, mais nous continuons notre travail de consultation avec le CICG pour trouver d'autres solutions, sachant qu'en ce qui concerne les GTC, les dates ne peuvent être confirmées avant 2021, ce qui signifie qu'il faut très certainement s'attendre à des changements de dates qui auront des répercussions sur la planification des réunions des Secteurs.

En raison des restrictions touchant les voyages à cause du COVID-19, les réunions et manifestations ont été tenues sous forme virtuelle d'avril à septembre 2020. La pandémie a clairement mis en avant l'importance des possibilités de participation à distance et montré que les réunions virtuelles offrent une alternative réaliste à la participation physique pour la plupart des réunions de l'UIT. La consultation virtuelle des Conseillers de 2020, les réunions du GCR, du GCDT et du GCNT ainsi que les réunions des Commissions d'études sont autant d'exemples de réunions qui ont été tenues à distance à cause du COVID-19 et l'ont été avec succès. La situation actuelle offre une chance à l'UIT de renforcer encore son rôle de pionnier dans le domaine des technologies de participation à distance en fournissant à ses Membres, ainsi qu'aux autres organisations du système des Nations Unies, un appui pour redimensionner leur infrastructure et

acquérir les compétences dont ils ont besoin pour la participation à distance. On disposerait ainsi d'une infrastructure de réunion homogène à l'échelle du réseau de l'UIT, ce qui renforcerait l'efficacité des réunions virtuelles et, à terme, réduirait au minimum la nécessité de tenir des réunions physiques.

Rendre possible à plus grande échelle les réunions virtuelles et la participation à distance aux conférences, assemblées et réunions de l'UIT même lorsque la crise du COVID-19 sera terminée permettrait non seulement de réduire considérablement les émissions dues aux voyages en avion et à l'expédition du matériel, mais aussi de réduire la nécessité de disposer de salles de conférence et de réunion pendant les phases de démolition de Varembé et de construction du nouveau bâtiment.

# 8 Communication interne et externe dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment

L'UIT a mis au point une stratégie pour la communication interne et externe au sujet du futur siège de l'UIT et des questions connexes liées à la gestion du changement dans le cadre de la Stratégie et du plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel. Le recrutement d'un responsable de la communication interne et externe chargé de promouvoir la mise en œuvre la stratégie, sur un poste temporaire de grade P3 est imminent, puisque le choix du candidat a été fait et validé par le Secrétaire général. Parallèlement, la communication interne a été renforcée avec la création d'un groupe de travail sur la communication interne qui se réunit chaque semaine depuis le 20 mai 2020 et rend compte à l'Équipe d'intervention opérationnelle (ORT). Un bulletin d'actualités numérique élaboré par les fonctionnaires pour les fonctionnaires, intitulé "ITU Connections", a été lancé mi-août 2020 en vue de promouvoir une meilleure communication et de préparer le terrain pour un nouvel outil de collaboration sociale décentralisée qui devrait permettre une meilleure prise en compte des préoccupations des fonctionnaires, le renforcement de la confiance et l'instauration d'une culture de l'engagement.

# 9 Incidences du COVID-19

À l'instar de tout le personnel de l'UIT, la Division BPD est en télétravail depuis la mi-mars. Toutes les activités de conception, y compris les ateliers thématiques, les réunions de coordination technique avec CTDK et ses sous-traitants et les consultations avec les parties prenantes en interne pour la confirmation des exigences fonctionnelles, en particulier sur le plan technique, ont été menées à distance.

L'étape majeure pour cette année est la soumission de la demande de permis fin 2020. Dans ce contexte, l'UIT a consulté avec succès les autorités locales à distance.

Les risques ont évolué, et le registre des risques est actuellement mis à jour à la lumière de la crise actuelle, en vue de réévaluer la probabilité, les incidences et les mesures d'atténuation. Des éléments ont été ajoutés au registre des risques pour prendre en considération et anticiper les changements éventuels qui pourraient être apportés à la conception à la suite d'une analyse des incidences du COVID-19 sur le nouveau cahier des charges pour le bâtiment. Des coûts approximatifs ont été anticipés, mais ils devront être confirmés dès lors que les incidences sur la conception des bureaux seront connues.

Un document contenant des travaux de recherche menés par des spécialistes de l'aménagement des espaces de travail sur un environnement de travail post-Covid a été transmis et présenté à la réunion du Groupe MSAG en juillet. Pour traiter ce dernier point à examiner dans ce contexte, le secrétariat a recommandé d'avoir recours à des consultants extérieurs, si nécessaire. La fourniture des services correspondants est financée au titre du budget prévu pour les coûts indirects du projet approuvé par les Conseillers dans la Décision 619.

Par conséquent, un appel d'offres a été publié début septembre en vue de désigner un cabinet spécialisé qui sera chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel. Vu les répercussions les plus récentes du COVID-19 sur les méthodes de travail, notamment le fait que le télétravail et le travail à domicile sont devenus une nécessité, le premier document attendu comprendra des conclusions et des résultats initiaux concernent les profils de poste et les méthodes de travail à l'UIT, ainsi que des recommandations à envisager de mettre en œuvre dans le cadre de la proposition de relogement du personnel et pour l'attribution et/ou la conception des espaces de bureaux dans le nouveau bâtiment. Bien que ce point ne relève pas du mandat du Groupe MSAG, des membres ont recommandé que les demandes de télétravail types à l'UIT soient examinées conjointement avec les demandes de réunions virtuelles présentées par les membres.

Le but de l'appel d'offres est de s'assurer l'appui et l'accompagnement d'une entreprise spécialisée rassemblant tous les profils et toutes les compétences professionnels nécessaires pour aider l'équipe des ressources humaines et l'équipe chargée du projet de nouveau bâtiment pendant toute la durée du projet, de l'automne 2020 à mi-2027.

Malheureusement, ni les autorités suisses ni l'Union européenne n'ont publié de recommandations relatives à l'espacement minimal nécessaire entre les postes de travail pour l'après COVID-19. Toutefois, l'équipe chargée de la conception a vérifié si le nouveau bâtiment, dans sa capacité actuelle, permettrait d'accueillir le personnel actuel dans l'éventualité où il serait nécessaire de prévoir une distance d'au moins deux mètres entre chaque personne. Le secrétariat a confirmé que cela serait impossible, sauf si le nombre moyen de fonctionnaires sur place par jour peut être réduit moyennant une modification de la politique prévoyant des bureaux nominatifs et la mise en œuvre de la politique sur le télétravail.

Pour l'heure, et en attendant les résultats de l'analyse de l'espace de travail effectuée par les spécialistes, il reste difficile d'anticiper les incidences réelles du COVID-19. L'UIT réaffirme qu'elle fera de son mieux pour réduire autant que faire se peut les incidences de la pandémie sur la durée du projet ainsi que ses incidences financières sur le coût du projet à terme.

Annexe A

Extrait du Registre des risques – 10 risques les plus importants

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Code de risque** | **Nom du risque** | **Cause** | **Atténuation** | **Probabilité(A)** | **Impact** | **Coût pondéréCHF** | **Commentaires sur les coûts**  |
| **Continuité des activités** |  |  |  |  |  |  |
| 0066 | Mise à disposition de salles de conférence à Genève pendant la période de construction initiale (durée approximative: 18 mois). | Informations sur les besoins de l'UIT non fournies à temps.Instance susceptible d'accueillir les conférences de l'UIT non identifiée. | Le Département C&P travaille avec les Secteurs et le Secrétariat général de l'UIT pour fournir dès que possible un calendrier complet avec la demande de l'UIT en termes de salles de conférence. Chercher une instance susceptible d'accueillir les conférences de l'UIT.Chance: Le recours intensif aux téléconférences et aux réunions virtuelles pourrait devenir une occasion de se libérer de la nécessité d'accueillir des conférences pendant la phase de démolition de Varembé et la phase de construction du nouveau bâtiment. | 0,50 | 0,40 | 1 215 667 | Montant pour financer les dépenses liées au respect des exigences UN‑MOSS dans le cas de salles de conférence louées. |
| **COVID-19** |  |  |  |  |  |  |
| 0034 | Coût supplémentaire pour le relogement du personnel pendant la phase de démolition et de construction. | Espace insuffisant pour attribuer un bureau à chaque fonctionnaire tout en maintenant la distanciation sociale. | Mettre en œuvre une politique de bureaux non nominatif et le télétravail. | 0,50 | 0,40 | 2 966 667 | Coût moyen pondéré, montant prévu pour le déménagement et le relogement (temporaire) du personnel. |
| 0092 | Incidences inconnues de la pandémie de COVID‑19 sur le calendrier estimé du projet de bâtiment. | Caractère imprévisible de la pandémie. | Élaborer et quantifier des mesures d'atténuationInclure des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres organisations et dans le secteur privé. | 0,70 | 0,40 | 1 572 583 | Mise en œuvre de mesures d'atténuation selon le protocole COVID-19 actuel. |
| 0094 | Acceptation par le personnel de l'agencement des bureaux pour l'après COVID-19. | Sensibilisation à la propagation des maladies. | Communication appropriée reposant sur des éléments concrets et des décisions de la direction. | 0,50 | 0,40 | 0 | Impossible à quantifier. |
| **Gestion du changement & Communication** |
| 0068 | Les responsables n'appuient pas le projet. Pas d'appui de la part de la direction et pas de parrainages. | Il se peut que l'équipe de projet n'ait pas l'autorité nécessaire pour atteindre les objectifs du projet. En pareils cas, l'appui de la haute direction est essentiel à la réussite du projet.  | Faire participer les responsables dès le début du processus, car ils insufflent l'autorité et l'influence nécessaires à la réussite d'un changement au travail et jouent un rôle essentiel en période de changement.  | 0,30 | 0,70 | 0 | Impossible à quantifier. |
| 0070 | Communication inadéquate. | Sous-estimation de l'importance d'une communication appropriée. | Recrutement d'un spécialiste de la communication chargé d'assurer une communication appropriée | 0,30 | 0,60 | 0 | Impossible à quantifier. |
| **Programme** |  |  |  |  |  |  |
| 0088 | Problème d'étanchéité et/ou risque de pollution du sol dans le sous-sol de la Tour. | Système d'étanchéité ancien et/ou racines des arbres qui se développent. | Définition du niveau d'impact. Étude concernant l'état actuel du système d'étanchéité et l'existence d'une pollution du sol. | 0,50 | 0,40 | 502 500 | Coût moyen pondéré fondé sur le remplacement du système d'étanchéité. |
| 0090 | Possible demande émanant des parties prenantes de l'UIT de modifier le cahier des charges du projet au stade de la conception. | Réévaluation du cahier des charges initial. | Mettre en œuvre les recommandations formulées par l'expert en stratégie pour les espaces de travail (appel d'offres en cours).Assurer la liaison avec les parties prenantes internes. | 0,50 | 0,40 | 603 299 | Coût moyen pondéré fondé sur les honoraires du prestataire de services ECPSS et de l'architecte. |

Annexe B

**Flux de trésorerie en CHF (septembre 2020)**



**Planification financière pour la première tranche du prêt (septembre 2020)**



Annexe C

**Engagements réels par rapport aux engagements prévus**



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. L'analyse de valeur vise à promouvoir le remplacement des matériels et des méthodes par d'autres options moins coûteuses, sans compromettre leur caractère fonctionnel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Déclaration du Groupe MSAG disponible dans le Document [C20/48(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0048/en). [↑](#footnote-ref-2)